



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 3 avril 2020

Lettre ouverte

Filière laitière : **Réduire aujourd'hui pour exister demain**

La crise sanitaire actuelle menace l'avenir et la viabilité de l'ensemble de la filière laitière.

La première semaine de confinement a été catastrophique pour le grand export et la situation est toujours compliquée pour l'export en Europe. Or c'est 40% de la production laitière française qui est destinée à l'exportation. La limitation de ces échanges a engorgé les débouchés du commerce intérieur, d'autant plus que nombres d'entre eux ont été supprimés : c'est le cas de la restauration collective, de la restauration hors domicile, et de la plupart des marchés.

Associés à la période de pic de production printanière, ces éléments entraînent une surproduction laitière qui est, dans un premier temps, absorbée par les stocks publics et privés sous forme de beurre et de poudre. Cette solution, structurelle à la filière, pénalise les éleveurs et éleveuses, car l'accumulation de stocks industriels se traduira par une chute du prix du lait à la ferme et ce, durant plusieurs mois voire plusieurs années après la crise. Or, les tours de séchage sont déjà saturées pour nombres d'entreprises qui ne pourront pas faire face à l'arrivage important de lait annoncé, avec le risque que certaines entreprises laitières (coopératives et privés) subissent des dysfonctionnements dans leurs collectes.

La semaine dernière, déjà 40 millions de litres de lait (sur 220 millions de litres hebdomadaire collectés) étaient en surplus. Cela représente 18% de la production laitière nationale réorientée vers le stockage (beurre, poudre) ou la destruction. Les PME présentent 25 à 30% de volume en surplus, principalement dû à la fermeture de leurs débouchés (RHD). Les filières fromagères, notamment celles de qualité (AOP et IGP), perdent 60 à 80% de leurs commandes actuelles. Sans possibilité de stockage, ces produits sont détruits.

Dans son dernier courrier, le CNIEL propose une réduction volontaire nationale des volumes de 2 à 5% sur la base de la production d'avril 2019, indemnisée par l'enveloppe financière de l'interprofession. Cette réduction n'est pas suffisante puisque 18% du volume laitier est en surplus chaque semaine, et celui-ci risque d'augmenter avec le pic de production printanière.

Certaines interprofessions de régions montagnardes (Haute Savoie, Jura) ont déjà mis en place une réduction obligatoire des volumes afin de préserver leurs filières de qualité. Dans le Jura, la réduction obligatoire est de 8% des volumes pour les trois mois à venir par rapport à ceux de la même période l'an dernier.

La Confédération paysanne appelle à la solidarité entre producteurs.trices et entre entreprises afin de préserver la filière laitière et d'empêcher la disparition de nombres d'entre eux (producteurs.trices comme entreprises).



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

La Confédération paysanne demande qu'une réduction obligatoire des volumes soit mise en place dès à présent car il y a urgence. La réduction des volumes pour le mois d'avril 2020 doit être de 18% par rapport aux volumes produits en avril 2019, ce qui correspond au volume déjà surstocké ou détruit en ce moment chaque semaine. Chaque producteurs.trices pourra s'inspirer des mesures techniques de réduction de volume proposées par l'IDELE et leurs laiteries pour réduire leur production à la ferme.

C'est un effort collectif et solidaire absolument indispensable à la pérennité des structures laitières et des entreprises impliquées. Tous les producteurs.trices, y compris en circuit bio, doivent mutualiser leurs efforts pour préserver l'équilibre de toute la filière.

L'ampleur de la crise et son impact catastrophique sur l'ensemble de la filière laitière justifie l'absolue nécessité d'imposer un pourcentage de réduction obligatoire sur l'ensemble des producteurs.trices. La Confédération paysanne est consciente de l'effort et des sacrifices que cela représente pour les éleveurs et les éleveuses, mais celui-ci est indispensable pour permettre à la filière laitière française de survivre à la crise sanitaire actuelle.

La Confédération paysanne en appelle au soutien, à la solidarité et à la sagesse de tous les acteurs, partenaires et décideurs politique de la filière laitière.

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne : 06 07 55 29 09
- Yves Sauvaget, porte-parole Confédération paysanne de la Manche : 06 61 87 89 25
- Roberto Limentani, chargé de communication : 06 95 29 80 78